



Forum
mondial sur
l'éducation
2015

Déclaration d'Incheon

**Éducation 2030 :
Vers une éducation inclusive et
équitable de qualité et un
apprentissage tout au long de la vie
pour tous**



Préambule

1. Nous, ministres, chefs et membres de délégations, chefs d'institutions et hauts responsables d'organisations multilatérales et bilatérales, représentants de la société civile, de la profession enseignante, des jeunes et du secteur privé, nous sommes réunis en mai 2015 à l'invitation de la Directrice générale de l'UNESCO, à Incheon, en République de Corée, à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation 2015. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République de Corée d'avoir accueilli cette importante manifestation, ainsi que l'UNICEF, la Banque mondiale, l'UNFPA, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNHCR, co-organisateur de cette réunion, pour leurs contributions. Nous exprimons également nos sincères remerciements à l'UNESCO, qui a pris l'initiative et la direction de l'organisation de cet événement majeur pour l'Éducation 2030.
2. En cette occasion historique, nous réaffirmons la vision qui est celle du mouvement mondial en faveur de l'Éducation pour tous, lancé en 1990 à Jomtien et renouvelé à Dakar en 2000, qui représente l'engagement le plus important pris dans le domaine de l'éducation au cours des dernières décennies, et qui contribue à la réalisation de progrès considérables en matière d'éducation. Nous réaffirmons également la vision et la volonté politique reflétées dans de nombreux traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, qui consacrent le droit à l'éducation et ses liens réciproques avec d'autres droits fondamentaux. Nous prenons acte des efforts déployés, mais nous constatons néanmoins avec une vive préoccupation que nous sommes loin d'avoir atteint l'éducation pour tous.
3. Nous rappelons l'Accord de Mascate, issu de vastes consultations et adopté lors de la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (EPT) 2014, qui a permis de guider avec succès la formulation des cibles proposées en matière d'éducation par le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (ODD). En outre, nous rappelons les résultats des conférences ministérielles régionales sur l'éducation post-2015, et prenons note des conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 ainsi que des rapports de synthèse régionaux sur l'EPT. Nous sommes conscients de l'importante contribution de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, ainsi que du rôle des gouvernements et des organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales, pour mobiliser l'engagement politique en faveur de l'éducation.
4. Ayant dressé le bilan des progrès accomplis depuis 2000 en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation, ainsi que des enseignements tirés, et ayant examiné les défis qui subsistent, et délibéré sur l'agenda pour l'éducation 2030 qui est proposé et sur le Cadre d'action, ainsi que sur les priorités et les stratégies futures pour sa réalisation, nous adoptons la présente Déclaration.

Vers 2030 : une nouvelle vision pour l'éducation

5. Reconnaissant le rôle important de l'éducation en tant que vecteur principal du développement et de la réalisation des autres objectifs de développement durable (ODD) proposés, notre vision est de transformer la vie grâce à l'éducation. Conscients de l'urgence, nous nous engageons en faveur d'un agenda pour l'éducation unique et renouvelé qui soit holistique, ambitieux et mobilisateur, qui ne laisse personne de côté. Cette nouvelle vision trouve sa pleine expression dans l'ODD 4 proposé, **« Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous »**, et dans les cibles correspondantes. Transformatrice et universelle, elle permet de s'atteler au « chantier inachevé » de l'agenda de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation, en relevant les défis de l'éducation aux niveaux mondial et national. Elle est inspirée par une vision humaniste de l'éducation et du développement fondée sur les droits de l'homme et la dignité, la justice sociale, l'inclusion, la protection, la diversité culturelle, linguistique et ethnique, ainsi que sur une responsabilité et une redevabilité partagées. Nous réaffirmons que l'éducation est un bien public, un droit humain fondamental et un préalable à l'exercice d'autres droits. Elle est essentielle à la paix, à la tolérance, à

l'épanouissement de chacun et au développement durable. Nous reconnaissons que l'éducation est un facteur clé pour parvenir au plein emploi et éliminer la pauvreté. Nous concentrerons nos efforts sur l'accès, l'équité, l'inclusion, la qualité et les résultats de l'apprentissage, dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

6. Encouragés par les progrès considérables que nous avons réalisés dans l'élargissement de l'**accès** à l'éducation au cours des 15 dernières années, nous assurerons 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit et équitable, financé sur fonds publics, dont au moins 9 années obligatoires, débouchant sur des acquis pertinents. Nous encourageons également la mise en place d'au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité, gratuit et obligatoire, et recommandons que tous les enfants aient accès à des services de développement, d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité. En outre, nous nous engageons à offrir des possibilités pertinentes d'éducation et de formation aux très nombreux enfants et adolescents non scolarisés qui requièrent une action immédiate, ciblée et suivie, afin que tous puissent aller à l'école et apprendre.
7. **L'inclusion et l'équité**, dans l'éducation et à travers elle, constituent la pierre angulaire d'un agenda pour l'éducation transformateur. C'est pourquoi nous nous engageons à lutter contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation, ainsi que contre les disparités et les inégalités en matière d'accès, de participation et de résultats de l'apprentissage. Aucune cible relative à l'éducation ne saurait être considérée comme atteinte tant qu'elle ne l'est pas par tous. Nous prenons donc l'engagement d'apporter les changements nécessaires aux politiques éducatives et d'axer nos efforts sur les plus défavorisés, en particulier les personnes en situation de handicap, afin que nul ne soit laissé pour compte.
8. Nous reconnaissons l'importance de **l'égalité des genres** dans la réalisation du droit à l'éducation pour tous. Par conséquent, nous prenons l'engagement de soutenir les politiques, la planification et les environnements d'apprentissage attentifs au genre, d'intégrer les questions de genre dans la formation des enseignants et dans les programmes d'enseignement, ainsi que d'éliminer les discriminations et la violence fondées sur le genre à l'école.
9. Nous nous engageons en faveur d'une éducation de **qualité** et d'une amélioration des acquis de l'apprentissage, ce qui nécessite de renforcer les ressources, les processus et l'évaluation des résultats, ainsi que de mettre en place des mécanismes pour mesurer les progrès. Nous ferons en sorte que les enseignants et les éducateurs aient les moyens d'agir, qu'ils soient recrutés de manière adéquate, qu'ils reçoivent une formation et des qualifications professionnelles satisfaisantes, et qu'ils soient motivés et soutenus au sein de systèmes gérés de manière efficace et efficiente, et dotés de ressources suffisantes. Une éducation de qualité favorise la créativité et les connaissances, et garantit l'acquisition des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que des compétences en matière d'analyse et de résolution de problèmes, et d'autres aptitudes cognitives, interpersonnelles et sociales de haut niveau. Elle développe également les compétences, les valeurs et les attitudes qui permettent aux citoyens de mener une vie saine et épanouissante, de prendre des décisions éclairées et de relever les défis locaux et mondiaux, grâce à l'éducation en vue du développement durable (EDD) et à l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM). À cet égard, nous appuyons vigoureusement la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'EDD qui a été lancé lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD tenue à Aichi-Nagoya en 2014. Nous soulignons également l'importance de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme en vue de la réalisation du programme de développement durable pour l'après-2015.
10. Nous nous engageons à promouvoir des **possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** de qualité pour tous, dans tous les contextes et à tous les niveaux de l'éducation, ce qui implique un accès équitable et élargi à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec une attention particulière portée à l'assurance qualité. En outre, il importe de mettre en place des parcours d'apprentissage souples, ainsi que la reconnaissance, la validation et l'accréditation des connaissances, des aptitudes et des compétences

acquises dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle. Nous nous engageons, par ailleurs, à faire en sorte que tous les jeunes et tous les adultes, en particulier les filles et les femmes, atteignent un niveau pertinent et reconnu de maîtrise fonctionnelle de la lecture, de l'écriture et du calcul, et acquièrent des compétences nécessaires à la vie courante, et que des possibilités d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes leur soient offertes. Nous prenons enfin l'engagement de renforcer la science, la technologie et l'innovation. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être mises à profit pour renforcer les systèmes éducatifs, la diffusion du savoir, l'accès à l'information, ainsi que l'efficacité et la qualité de l'apprentissage, et pour assurer une offre de services plus performante.

11. Par ailleurs, nous constatons avec une vive préoccupation qu'aujourd'hui, une part importante de la population non scolarisée à travers le monde vit dans des zones touchées par des conflits, et que les crises, la violence et les attaques contre les institutions éducatives, ainsi que les catastrophes naturelles et les pandémies, continuent de perturber l'éducation et le développement à l'échelle mondiale. Nous nous engageons à concevoir des systèmes éducatifs plus inclusifs, réactifs et résilients, afin de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes qui sont confrontés à ces situations, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés. Nous soulignons la nécessité pour l'éducation d'être dispensée dans des environnements sains, accueillants et sûrs, exempts de toute violence. Nous recommandons de mener une action appropriée face aux crises, de l'intervention d'urgence jusqu'au relèvement et à la reconstruction, de mieux coordonner les réponses nationales, régionales et mondiales, ainsi que de développer les capacités en matière de réduction et d'atténuation globales des risques, afin que l'éducation continue d'être assurée pendant les situations de conflit, d'urgence et de post-conflit, et dans les premiers temps du relèvement.

Mise en œuvre de notre agenda commun

12. Nous réaffirmons que la responsabilité première de la bonne mise en œuvre de cet agenda incombe aux gouvernements. Nous sommes résolus à mettre en place les cadres juridiques et politiques qui favorisent la responsabilité et la transparence, ainsi qu'une gouvernance participative et des partenariats coordonnés à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et à défendre le droit à la participation de toutes les parties prenantes.
13. Nous appelons à instaurer une collaboration, une coopération, une coordination et un suivi solides, aux niveaux mondial et régional, en vue de la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation, fondés sur la collecte, l'analyse et la communication de données au niveau des pays, dans le cadre d'entités, de stratégies et de mécanismes régionaux.
14. Nous reconnaissons que le succès de l'agenda pour l'éducation 2030 exige des politiques et une planification rigoureuses, ainsi que des modalités de mise en œuvre efficaces. Il est également évident que l'ambition reflétée dans l'ODD 4 proposé ne pourra être réalisée sans une augmentation importante et bien ciblée du financement, notamment dans les pays les plus éloignés de la réalisation d'une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux. Nous sommes donc déterminés à accroître les dépenses publiques en faveur de l'éducation, selon la situation des pays, et nous préconisons l'adhésion aux critères/indicateurs de référence internationaux et régionaux selon lesquels il convient de consacrer à l'éducation au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut et/ou au moins 15 à 20 % du total des dépenses publiques.
15. Notant l'importance de la coopération pour le développement en complément des investissements des gouvernements, nous demandons aux pays développés, aux bailleurs traditionnels et émergents, aux pays à revenu intermédiaire et aux mécanismes de financement internationaux d'accroître le financement en faveur de l'éducation, et de soutenir la mise en œuvre de l'agenda selon les besoins et les priorités des pays. Nous considérons qu'il est primordial d'honorer tous les engagements concernant l'aide publique au développement (APD), notamment celui que de nombreux pays

développés ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement. Conformément à ces engagements, nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'attacher plus concrètement à atteindre l'objectif fixé, à savoir consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD en faveur des pays en développement. Nous prenons également l'engagement d'accroître notre soutien en faveur des pays les moins avancés. En outre, nous considérons qu'il importe de débloquer toutes les ressources possibles pour soutenir le droit à l'éducation. Nous recommandons d'améliorer l'efficacité de l'aide grâce à une meilleure coordination et à une plus grande harmonisation, ainsi que d'accorder en priorité le financement et l'aide aux sous-secteurs négligés et aux pays à faible revenu. Nous recommandons également d'accroître de manière significative le soutien en faveur de l'éducation en cas de crise humanitaire prolongée. Nous accueillons favorablement la tenue du Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement (juillet 2015) et appelons la Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba) à soutenir l'ODD 4 proposé.

16. Nous appelons les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015, en particulier l'UNESCO, ainsi que tous les partenaires, à aider individuellement et collectivement les différents pays à mettre en œuvre l'agenda pour l'éducation 2030, en fournissant des avis techniques, en développant les capacités nationales et en apportant un soutien financier, en fonction de leur mandat et de leurs avantages comparatifs respectifs, tout en mettant à profit leur complémentarité. À cette fin, nous confions à l'UNESCO la tâche de mettre en place un mécanisme de coordination mondial approprié, en consultation avec les États membres, les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015, et d'autres partenaires. Considérant que le Partenariat mondial pour l'éducation constitue un pôle de financement multipartite de l'éducation à l'appui de la mise en œuvre de l'agenda, selon les besoins et les priorités des pays, nous recommandons qu'il fasse partie de ce futur mécanisme de coordination mondial.
17. Nous prions également l'UNESCO, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, de continuer à jouer le rôle qui lui incombe, en vertu de son mandat, à savoir conduire et coordonner l'agenda pour l'éducation 2030, notamment en plaidant pour la poursuite de l'engagement politique, en facilitant le dialogue sur les politiques, le partage des connaissances et l'action normative, en suivant les progrès vers la réalisation des cibles de l'éducation, en réunissant les parties prenantes mondiales, régionales et nationales afin d'orienter la mise en œuvre de l'agenda, et en faisant office de point focal pour l'éducation au sein de l'architecture globale de coordination des Objectifs de développement durable (ODD).
18. Nous décidons de mettre en place des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation complets afin de produire des données factuelles solides pour guider la formulation des politiques et la gestion des systèmes éducatifs, et de garantir la redevabilité. En outre, nous prions les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015 et leurs partenaires de soutenir le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication de données au niveau national. Les pays devraient s'employer à améliorer la qualité et les niveaux de ventilation des données, ainsi qu'à les communiquer en temps utile à l'Institut de statistique de l'UNESCO. Nous demandons également que le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous soit maintenu sous la forme d'un Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEMR) indépendant, hébergé et publié par l'UNESCO, en tant que moyen d'assurer le suivi et de rendre compte de l'ODD 4 proposé, ainsi que des aspects relatifs à l'éducation dans les autres ODD proposés, dans le cadre du mécanisme qui sera mis en place pour suivre et examiner la réalisation des ODD proposés.
19. Nous avons débattu et sommes convenus des composantes essentielles du Cadre d'action Éducation 2030. Compte tenu des résultats du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (New York, septembre 2015), ainsi que de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015), une version finale du cadre d'action sera présentée pour adoption et lancée lors d'une réunion spéciale de haut niveau organisée en marge de la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en

novembre 2015. Nous sommes pleinement résolus à mettre en œuvre ce cadre d'action, une fois adopté, afin qu'il guide et inspire les différents pays et partenaires dans la réalisation de notre agenda.

20. Forte de l'héritage de Jomtien et de Dakar, la présente Déclaration d'Incheon constitue l'engagement historique que nous tous prenons de transformer la vie grâce à une nouvelle vision de l'éducation, ainsi qu'à des initiatives audacieuses et novatrices, pour atteindre notre objectif ambitieux d'ici à 2030.